RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon**: M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.2) 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.7) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagney : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes: Mme Maryse MILLET Grandfontaine: M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) La Vèze: M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Bernard BOURDAIS Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Bernard MOYSE Torpes: M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents: Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux: M. Thierry CHATOT Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte: M. Jean PIQUARD Le Gratteris: M. Čédric LINDECKER Mamirolle: M. Robert POURCELOT Marchaux: Mme Brigitte VIONNET Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray: M. Daniel ROLET Novillars: M. Philippe BELUCHE Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Saône: Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Thise: M. Jean TARBOURIECH Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants: L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENETEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, YM. DAHOUI (à partir du 1.1.2), JJ. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), JS. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires: JP. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), JC. ROY, JL. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), MN. SCHOELLER, JM. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, JP. MARTIN, B. BOURDAIS, MO. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002308

Rapport n°I.I.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014 prévu le 13 mars 2014, il est proposé, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le Budget principal et les Budgets annexes Transports et CRR, pour un montant de 39 875 850,26 €.

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le le janvier 2014 sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

Pour les autres projets, l'article L.1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté d'ouvrir, dès le le janvier 2014, des crédits d'investissement sur le Budget principal et les Budgets annexes Transports et CRR, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

I. Ouverture anticipée de crédits au Budget principal

Montant maximum d'ouverture anticipée de crédits	22 772 375,19 € * 25 %
avant le vote du BP 2014 (article L.1612-1 CGCT)	Soit 5 693 093,80 €

II. Ouverture anticipée de crédits au Budget annexe Transports

Montant maximum d'ouverture anticipée de crédits	127 855 936,68 € * 25 %
avant le vote du BP 2014 (article L.1612-1 CGCT)	Soit 31 963 984,17€

III. Ouverture anticipée de crédits au Budget annexe CRR

Montant maximum d'ouverture anticipée de crédits	8 875 089,17 € * 25 %	
avant le vote du BP 2014 (article L.1612-1 CGCT)	Soit 2 218 772,29 €	

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette proposition d'ouverture anticipée de crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014.

Recu le 23 DEC. 2013

Préfecture de la Région Franche CoPéur extrait conforme,

Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Le Vice-Président,
Le Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 107 Contre: 0 Abstention: 0 Gabriel BAULIEU

2/2